



la Convention  
de la Baie James  
et du Nord québécois

**Comité d'examen des répercussions  
sur l'environnement et le milieu social**

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ ᑲᑲᑲᑲ  
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ  
ᑲᑲᑲᑲ

**COMPTE RENDU**

**364<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN**

**(ADOPTÉ)**

<b>DATE :</b>	13 juin 2018
<b>ENDROIT :</b>	Bureau du COMEX 800, rue Square-Victoria, suite 25.30 Montréal (Québec) H4Z 1J2
<b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b>	Suzann Méthot, présidente, Québec Daniel Berrouard, Québec Brian Craik, GNC John Paul Murdoch, GNC (téléphone)  Vanessa Chalifour, secrétaire exécutive (téléphone)
<b>ÉTAIT ABSENT :</b>	Robert Joly, Québec

**1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel quel.

**2) Adoption du compte rendu de la 363<sup>e</sup> réunion**

Le compte rendu de la 363<sup>e</sup> réunion est adopté tel quel.

**Action : Faire traduire et classer le CR 363.**

**3) Suivi de la correspondance**

Le suivi de correspondance entre le 9 mai et le 12 juin 2018 est présenté à l'Annexe A.

**4) Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Éléments Critiques**

**N/Réf : 3214-14-053**

a. Mise à jour de l'étude d'impact environnemental – sections manquantes

➤ Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 28 mars 2018, pour recommandation, les sections manquantes de la mise à jour de l'étude d'impact environnemental pour le projet minier Rose lithium – tantale par Corporation Éléments Critiques.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et ils souhaitent obtenir un complément d'information qui devra être intégré dans un document qui réunira les réponses aux deux séries de questions transmises au promoteur, soit la présente série et celle qui lui a été envoyée le 25 avril 2018.

ATTENDU QUE les sections manquantes reçues le 28 mars 2018 ne tenaient pas compte de la première série de questions et commentaires fournies au promoteur.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont reçu un avis de l'Unité d'archéologie du Département de développement social et culturel portant sur la section 8.5 de l'étude d'impact le 6 avril 2018, soit postérieurement à l'analyse du COMEX portant sur cette dernière.

Les informations relatives aux estimations des gaz à effet de serre (GES) (Note technique 2) et à la participation et préoccupations du milieu (chapitre 4) seront analysées par le COMEX à la lumière des réponses afférentes attendues suivant cette transformation.

Malgré que leur avis n'ait pas été transmis en temps pour la première ronde de questions, en complément de cette dernière transmise au promoteur en avril dernier, le COMEX recommande que le promoteur sollicite la collaboration de l'Unité d'archéologie du Département de développement social et culturel du Gouvernement de la Nation Crie afin de bonifier la section 8.5 (Patrimoine historique, culturel et archéologique).

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2018-0613-01** : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent recevoir un complément d'information pour neuf questions relatives au traitement du minerais, à la qualité de l'air et au plan de gestion environnemental en phase de construction, d'exploitation et d'entretien et qu'ils s'assurent de communiquer avec l'Unité d'archéologie du GNC pour compléter la section 8.5 de leur étude d'impact.

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

#### **5) Projet diamantifère Renard**

**N/Réf : 3214-14-041**

- a. Programme de compensation de l'habitat du poisson – Réponses aux questions et commentaires du COMEX
  - Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 15 janvier 2018, pour recommandation, les réponses aux questions et commentaires du COMEX adressés le 31 août 2017 pour le programme de compensation de l'habitat du poisson pour le projet diamantifère Renard.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance des réponses aux questions et commentaires du COMEX soumises par le promoteur et recommandent d'autoriser un des trois aménagements connexes nécessaires à la réalisation du programme de compensation de l'habitat du poisson et du suivi des aménagements compensatoires, soit la construction d'un accès temporaire pour véhicule tout-terrain (VTT) pour l'aménagement d'habitats pour l'omble de fontaine dans un tributaire du lac Mistissini.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont été informés de la tenue de rencontres à intervenir prochainement entre le promoteur et des représentants de la communauté de Mistissini et où seraient entre autres discutés les deux autres projets d'aménagement soit le projet d'aménagement pour l'habitat du poisson dans le secteur de l'ancien site minier Icon-Sullivan ainsi que l'aménagement de la frayère à doré jaune dans le lac Mistissini.

Les membres du COMEX souhaitent attendre l'issue de ces rencontres avant d'émettre leur recommandation pour ces ouvrages.

Le COMEX souhaite également rappeler au promoteur la condition 2.12.2 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 7 octobre 2014.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2018-0613-02** : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et qu'ils recommandent d'autoriser la construction d'un accès temporaire pour véhicule tout-terrain (VTT) pour l'aménagement d'habitats pour l'omble de fontaine dans un tributaire de lac Mistissini, mais qu'ils demeurent en attente des rencontres à intervenir entre le promoteur et la communauté avant de se prononcer sur les deux autres ouvrages soumis.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

**6) Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert**

**N/Réf : 3214-10-017**

- a. Demande de modification du certificat d'autorisation – Schéma directeur des travaux de réaménagement des sites affectés pour l'année 2018
  - Pour recommandation

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 27 avril 2018, pour recommandation, une demande de modification de certificat d'autorisation concernant le schéma directeur des travaux de réaménagement des sites affectés pour l'année 2018 pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE ce schéma a été produit par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 2.7 et 2.8 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 et de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation du 27 août 2008.

Le COMEX recommande d'autoriser le schéma directeur 2018 tel que proposé par le promoteur et estime qu'il serait profitable d'obtenir du promoteur un bilan de son programme de réaménagement qui a cours depuis près de 10 ans et ainsi faire le point sur la remise en état des lieux affectés par les travaux associés au projet des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et dérivation Rupert.

Enfin, le COMEX demeure en attente des réponses du promoteur pour les questions et commentaires concernant le projet de complexe résidentiel permanent sur le site du campement temporaire de l'Eastmain-1.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2018-0613-03** : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et qu'ils recommandent d'autoriser le schéma directeur 2018 tel que proposé par le promoteur.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

- b.** Correction de l'érosion du PK 170 de la rivière Rupert  
Travaux de plantation et d'ensemencement 2018
  - Pour information

ATTENDU QUE le COMEX a reçu le 28 mars 2018, pour information, un document concernant les travaux de plantation de d'ensemencement 2018 pour la correction de l'érosion au PK 170 de la rivière Rupert pour le projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert.

ATTENDU QUE les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et notent que les travaux proposés, soit le reboisement et l'ensemencement, correspondent à ce qui était attendu. De plus, suivant sa recommandation émise en 2015, le COMEX accueille également favorablement le retrait de l'alpiste roseau du mélange utilisé pour les ensemencements hydrauliques.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2018-0613-04** : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et ils estiment que les travaux proposés correspondent aux objectifs visés.*

**Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial.**

## 7) Varia

### a. État de situation : Usine de granules de bois à Chapais

Un état de situation est présenté pour ce projet. Le promoteur a fait parvenir des documents au MDDELCC afin de répondre aux conditions du certificat d'autorisation émis le 26 février 2018.

De plus, le promoteur déposera sous peu au MDDELCC une demande de modification de certificat d'autorisation puisque ce dernier souhaite modifier la localisation de son usine de granules de bois.

Le COMEX demeure en attente des documents relativement à la demande de modification.

### b. Plan d'actions 2018-2019

ATTENDU QUE le COMEX a réalisé une reddition de compte sur son plan d'actions 2017-2018 adopté le 22 juin 2017.

ATTENDU QUE certaines actions débutées en 2017-2018 sont reportées dans le plan d'actions 2018-2019 qui s'inscrira principalement dans la poursuite d'une meilleure intégration de la prise en compte des changements climatiques dans les examens et dans les communications des avancées du COMEX.

EN CONSÉQUENCE, les membres du COMEX décident :

**#2018-0613-05** : *d'adopter le plan d'actions 2018-2019.*

**Action : Révision linguistique et traduction. Envoyer le plan d'actions aux administrateurs, au CCEBJ, au COMEV, à la direction des évaluations environnementales des projets nordiques et miniers ainsi qu'à tous autres organismes pertinents. Publication sur le site web du COMEX.**

### c. Rapport annuel 2017-2018 : point à clarifier

La section 3.1 intitulée ressources humaines et financières est discutée. Une reformulation de cette section sera effectuée par Suzann Méthot et envoyée à Vanessa Chalifour pour intégration au rapport annuel 2017-2018.

**d. Documentation pour le COMEX / Documentation à caractère public**

Le COMEX constate que le caractère potentiellement confidentiel de certaines informations essentielles à ses examens soulève fréquemment des enjeux, reliés particulièrement à la publication ou non de celles-ci, au sein des populations locales et des promoteurs (ex : données reliées aux sites de prélèvement de ressources fauniques pour la subsistance ou aux ententes sur les répercussions et avantages). Des discussions plus approfondies sur le sujet se poursuivront au besoin tant au sein du COMEV qu'au sein du COMEX et pour l'instant traitées au cas par cas. Pour le moment, il est proposé que Brain Craik et Daniel Berrouard (également membres du COMEV) soulèvent la problématique dans ce comité pour évaluer les mesures qui pourraient être entreprises au besoin dans la rédaction des directives. Pour sa part, le COMEX procèdera à la rédaction d'un texte à ce sujet qui sera posté dans son site internet, et possiblement ajouté dans le document sur ses attentes à l'adresse des promoteurs. Une plus grande participation de l'équipe d'analyse du Gouvernement de la Nation Crie dans le traitement de ces données assortie de mesures permettant le COMEX d'en prendre connaissance sans pour autant les publier, pourraient présenter des avenues intéressantes pour régler cette problématique, aussi les membres du COMEX aborderont cette question de façon plus systématique dans l'exercice de ses examens. Une liste de données qui pourraient s'avérer être de nature confidentielle sera également élaborée.

Action : Suzann Méthot assurera le suivi sur cette question

**e. Registre public du MDDELCC**

Le contenu du Registre public nordique n'est toujours pas formellement confirmé, notamment en ce qui concerne la publication des rapports de suivis et documents afférents. En attendant, le COMEX continuera d'obtenir l'accord écrit des promoteurs en vue de la publication de leurs documents sur le site internet du COMEX (ou accéder à ceux-ci sur les sites des promoteurs).

**f. Délais publication des documents sur le site web du COMEX**

Ce sujet n'a pas nécessité plus ample discussion puisqu'une procédure spécifique est déjà affichée sur le site internet du COMEX.

**g. Projet Windfall : présentation projet-pilote sur la santé**

Une rencontre est intervenue avec la Direction de la santé publique du Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) avec l'objectif de comprendre en quoi consistera son projet-pilote sur l'évaluation des impacts sur la santé pour le projet Windfall destiné à faire partie intégrante de l'étude d'impacts du projet.

Les membres du COMEX ont soulevé l'importance qu'ils accordent à la collaboration du CCSSBJ et à l'intégration de données en la matière déjà produites par le Gouvernement de la Nation et suggèrent que le MSSS informe ces parties de leur projet.

D'autres rencontres pourraient éventuellement être organisées à la suite de l'autorisation du projet afin de présenter l'état d'avancement du projet-pilote présenté.

**8) Prochaines réunions**

- a. 25 juillet 2018 à Québec
- b. 5 septembre 2018 à la Baie-James



**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 9 mai au 12 juin 2018**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Mine Éléonore à la Baie-James par Les Mines Opinaca Ltée N/Réf : 3214-14-042	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Agrandissement de la halde de transfert du minerai Demande de modification du certificat d'autorisation	Transmis le 10 mai 2018 Accusé réception le 11 mai 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	France Trépanier Les Mines Opinaca Ltée	Agrandissement de la halde de transfert du minerai Modification du certificat d'autorisation	Transmis le 29 mai 2018 Reçu COMEX le 29 mai 2018	
Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage d'écorces non traitées pour l'usine de cogénération de Chapais Énergie N/Réf : 3214-10-012	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Demande de modification du certification d'autorisation Transmission de questions et commentaires	Transmis le 10 mai 2018 Accusé réception le 11 mai 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Pascal Tremblay Chapais Énergie inc.	Demande de modification du certification d'autorisation Transmission de questions et commentaires	Transmis le 24 mai 2018 Reçu COMEX le 24 mai 2018	
Projet d'exploitation et de traitement de 600 000 tonnes de minerai supplémentaire à la mine Bachelor par Ressources Métanor inc. N/Réf : 3214-14-027	Suzann Méthot COMEX	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Usinage du minerai de Barry au moulin Bachelor Demande de modification du certificat d'autorisation	Transmis le 10 mai 2018 Accusé réception le 11 mai 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Pascal Hamelin Ressources Métanor inc.	Usinage du minerai de Barry au moulin Bachelor Demande de modification du certificat d'autorisation	Transmis le 25 mai 2018 Reçu COMEX le 25 mai 2018	
Projet hydroélectrique Eastmain 1A et dérivation Rupert par Hydro-Québec N/Réf : 3214-10-017	Suzann Méthot COMEX	Noureddine Mouncef Société d'énergie de la Baie James	Publication documents sur le site web du COMEX	Transmis le 31 mai 2018 Reçu COMEX le 1 <sup>er</sup> juin 2018	
	Noureddine Mouncef Société d'énergie de la Baie James	Suzann Méthot COMEX	Publication documents sur le site web du COMEX	Reçu par courriel le 1 <sup>er</sup> juin 2018 Reçu papier le 12 juin 2018	

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 9 mai au 12 juin 2018**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Éléments Critiques N/Réf : 3214-14-053	Pernilla Talec Gouvernement de la Nation crie	Vanessa Chalifour COMEX	Cartes confidentielles – Étude d’impact sur l’environnement et le milieu social	Transmis le 1 <sup>er</sup> juin 2018	
Projet de raccordement de la mine Rose lithium – tantale et déplacement d’un tronçon de ligne à 315 kV N/Réf : 3214-09-028	Guy Côté Hydro-Québec	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Étude d’impact sur l’environnement et le milieu social - français	Transmis le 11 avril 2018	
	Guy Côté Hydro-Québec	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Étude d’impact sur l’environnement et le milieu social - anglais	Transmis le 24 mai 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Étude d’impact sur l’environnement et le milieu social – français et anglais	Transmis le 1 <sup>er</sup> juin 2018 Reçu COMEX le 5 juin 2018	
	Suzann Méthot COMEX	Guy Côté Hydro-Québec	Publication documents sur le site web du COMEX	Transmis le 6 juin 2018	
Projet d’usine de production de granules de bois à Chapais par Barrette-Chapais ltée N/Réf : 3214-23-005	Yann Sellin Barrette-Chapais ltée	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Suivi de la condition 1 du CA global Étude de la dispersion des émissions atmosphériques	Transmis le 17 mai 2018	
	Yann Sellin Barrette-Chapais ltée	Patrick Beauchesne Sous-Ministre MDDELCC	Suivi des conditions 2 à 8 du CA global	Transmis le 24 mai 2018	
	Mireille Paul MDDELCC	Suzann Méthot COMEX	Suivi des conditions 1 à 9 du CA global	Transmis le 31 mai 2018 Reçu COMEX le 1 <sup>er</sup> juin 2018	
Projet d’exploitation d’un gisement de fer-vanadium par Métaux BlackRock inc. N/Réf : 3214-14-050	Marie-Lou Coulombe MDDELCC	Vanessa Chalifour COMEX	Transmission de questions de la part du promoteur	Transmis le 29 mai 2018	
	Vanessa Chalifour COMEX	Marie-Lou Coulombe MDDELCC	Réponses du COMEX sur les questions du promoteur	Transmis le 30 mai 2018	

**Annexe A**  
**Suivi de la correspondance du 9 mai au 12 juin 2018**

<b>Projet</b>	<b>De</b>	<b>À</b>	<b>Document</b>	<b>Date</b>	<b>Action - commentaires</b>
Projet d'exploitation minière Troilus N/Réf : 3214-14-025	Mireille Paul MDDELCC	Brianna Davies Troilus Gold Corp.	Modification du titulaire	Transmis le 31 mai 2018 Reçu COMEX le 1 <sup>er</sup> juin 2018	
Projet Whabouchi N/Réf : 3214-14-052	Mireille Paul MDDELCC	Simon Thibault Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc.	Modification du titulaire	Transmis le 29 mai 2018 Reçu COMEX le 29 mai 2018	
Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc. N/Réf : 3214-14-055	Suzann Méthot COMEX	Gail Amyot Galaxy Lithium (Canada) inc.	Demande de rencontre avec le COMEX	Transmis le 10 mai 2018	